



Benoît Schneider
Président de la FFPP
benoit.schneider@univ-lorraine.fr

Jérôme Clerc
Président de l'AEPU
jerome.clerc@univ-lille3.fr

Paris, le 11 février 2016

Madame la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche,

Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche,

Nous venons de prendre connaissance de l'avis du Conseil d'Etat (Section du contentieux, 4^{ème} et 5^{ème} sous-sections réunies) sur le rapport de la 4^{ème} sous-section de la Section du contentieux Séance du 20 janvier 2016 - Lecture du 10 février 2016 relatif à la sélection des étudiants dans les masters.

Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur la situation spécifique de la psychologie. Celle-ci est résumée dans le texte de la pétition jointe, signée à l'heure actuelle par plus de 5500 personnes.

Nous tenons à souligner le fait que la psychologie est une profession réglementée qui justifie à ce titre des dispositions particulières, dispositions qui doivent viser l'ensemble des mentions de la discipline telles que définies dans l'arrêté du 4 février 2014.

Nous demandons à ce que les formations de psychologie apparaissent dans la « liste limitative établie par décret ». De plus, une parution très rapide du décret en question sera seule de nature à permettre de réguler des effectifs pléthoriques. Ceux-ci condamnent en effet des milliers d'étudiants diplômés à ne pouvoir trouver d'emploi correspondant à la longue formation de haut niveau qu'ils ont suivie, augmentant ainsi le nombre de jeunes chômeurs.

Nous sommes à disposition de vos services pour tout échange dans l'élaboration d'un tel décret.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée,

Benoît Schneider

Jérôme Clerc



FFPP 71 avenue Edouard Vaillant 92774 Boulogne Billancourt cedex
Siret 448 221 804 000 33 APE 9499 Z Organisme formateur n° 11 75 38 152 75
tél. 01 55 20 54 29 fax 01 43 47 20 75 www.psychologues-psychologie.net siege@ffpp.net